

Jean-Jacques BECOUZE
Sébastien BERTRAND
Isabelle FAUCHER
Jean-Paul MESSIÉ
Rémy PICARD
Loïc de SAINT GEORGE

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Horwath International

S.A. LeGuide.com

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS
EXISTANTES OU A EMETTRE**

**Résolution 15 de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 20 avril 2009**



S.A. LeGuide.com
Société Anonyme au capital de 1 675 171,50 Euros
Siège social : 4, rue d'Enghien
75010 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société LeGuide.com et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

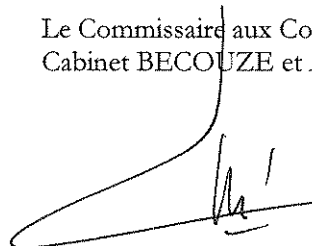
Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer la compétence nécessaire pour attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Elles ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à ANGERS, le 31 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE et Associés



I. FAUCHER
Associée